

AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES

Quelle ingénierie au service des territoires?

Septembre 2018

En juillet 2017, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires, qui aura pour mission de répondre au besoin de lutte contre les fractures territoriales. Les collectivités locales qui solliciteraient l'intervention de l'ANCT bénéficieraient alors d'un appui en ingénierie principalement publique. Cette agence, fortement attendue par les collectivités, pourrait finalement voir le jour dans le courant de l'année 2018.

Cette annonce inquiète fortement les entreprises d'ingénierie privées qui regrettent :

- une absence de concertation ;
- une vision déformée de l'ingénierie, centrée sur l'ingénierie publique au détriment de l'ingénierie privée et de son développement dans les territoires ;
- une concurrence frontale et déloyale des deux types d'ingénierie.

Le développement de l'ingénierie publique dans les territoires

L'Agence Nationale de Cohésion des territoires, appelée à jouer, en quelque sorte un rôle de guichet unique pour les collectivités traversant des mutations territoriales aura pour effet de concentrer l'offre d'ingénierie, notamment au profit de la seule ingénierie publique. Cette situation va amplifier un mouvement engagé depuis déjà dix ans avec le développement des agences techniques départementales (ATD), des sociétés publiques locales (SPL), des syndicats mixtes, qui proposent des services d'ingénierie avec des règles de consultations défavorables aux entreprises privées (les contrats in-house encore appelés contrats de quasirégie, ou contrats de prestations intégrées).

A titre d'illustration, les effectifs de l'ingénierie publique ont explosé depuis dix ans : tandis qu'entre 2001 et 2011, le nombre d'ingénieurs a augmenté de 154% pour atteindre 27 000¹, il a encore progressé ces dernières années pour atteindre fin 2014 plus de 30 500 agents² (+13%).

Ce développement constant nous étonne et semble déroger avec les logiques d'optimisation des emplois et des ressources publiques qui tendent à concentrer l'action publique sur les secteurs les plus stratégiques et pour lesquels l'activité privée ne peut suffire. Cela n'est pas le cas de l'ingénierie privée française, qui bénéficie des formations dispensées dans les meilleures écoles du monde, et d'ingénieurs ayant nourri leurs compétences de réalisations menées dans le monde entier.

¹ Étude OPIIEC de Mars 2015 – baisse de l'investissement public et développement de l'ingénierie (para)publique : quelles conséquences sur l'ingénierie privée ?

² Observatoire de la FPT – Juillet 2017



Des conséquences majeures sur l'offre d'ingénierie privée, impactant tout un secteur économique

Une offre en ingénierie publique exponentielle et peu opérante

L'expansion de l'ingénierie publique s'est opérée de manière peu cohérente, au risque de générer un manque de lisibilité entre les différents acteurs - CAUE, ATD et collectivités territoriales organisées en régie...

Sur les territoires, le développement des structures publiques proposant une prestation d'ingénierie s'est fait sans réelle coordination, ni avec l'offre des acteurs privés de la filière, ni même avec les autres acteurs publics susceptibles de proposer des services.

Ce développement non coordonné s'est apparenté à un millefeuille, qui augmente la fracture territoriale.

Une menace réelle pour le développement économique des entreprises de la filière

Le secteur privé de la filière est composé à 90% de TPE/PME, dont le marché primaire est le territoire local.

L'ingénierie publique, qui s'est fortement développée dernièrement, intervient dans le champ concurrentiel, et parfois de manière pouvant être qualifiée de « déloyale ». Ainsi, les secteurs d'intervention traditionnels de l'ingénierie privée (bâtiment/patrimoine, voirie/ouvrage d'art, eau et assainissement) sont ceux où la concurrence est ressentie le plus fortement.

Avec le développement de l'ingénierie publique et l'augmentation de ses effectifs, les sociétés d'ingénierie privées ont connu une forte diminution de leur activité issue de la commande publique. La baisse d'activité globale engendrée sur la période 2011-2017 correspondrait ainsi à une diminution de 14 % de l'effectif de l'ingénierie privée de construction exerçant grâce à la commande publique, soit la destruction de 6 000 emplois équivalents temps plein locaux (ETP) sur la période (étude de l'Observatoire Paritaire des Métiers du Numérique, de l'ingénierie, des Etudes et du Conseil et des métiers de l'évènement (OPIIEC) de mars 2015).

Les conséquences économiques sur le secteur de l'ingénierie pourraient être importantes puisque :

- L'ingénierie publique capte un marché potentiel important, qui serait évalué à plus de 7 milliards d'euros :
- Le secteur pourrait perdre plusieurs milliers d'emplois.

Cette situation nous inquiète d'autant plus que le mouvement de réduction des investissements publics avait déjà fortement impacté nos entreprises.



Pour un rééquilibrage des acteurs publics et privés dans les projets

Une complémentarité au service des collectivités et des territoires

Face à cette concurrence directe, le renforcement de la complémentarité entre prestataires privés et publics (qu'il s'agisse de l'ingénierie d'État, de celle des Départements ou du bloc local) est essentiel pour permettre à ces deux modes d'ingénierie de coexister et d'offrir aux collectivités la souplesse de gestion dont elles ont besoin au regard de la « variabilité » de leurs besoins.

Les TPE/PME d'ingénierie, de par leur mode de fonctionnement et de rémunération liés aux projets qu'elles réalisent, permettent aux collectivités, notamment rurales et de petites tailles de répondre à leurs besoins ponctuels. Ainsi, le maitre d'ouvrage engage des dépenses uniquement lorsque les compétences des entreprises d'ingénierie sont mobilisées, à la différence de l'ingénierie publique dont les charges de personnel sont constantes.

Notre proposition

Dès lors, il nous paraît essentiel de clarifier le rôle et les missions des structures d'ingénierie publique, pour les concentrer sur :

- de l'assistance technique aux collectivités, en apportant des réponses à des questions juridiques et financières pour la concrétisation des projets et leur mise en concurrence.
- de l'AMO, dans le cas où serait observée une carence de l'offre privée. La mission résiderait alors dans l'assistance à la définition du besoin et au montage des projets (aide à la prise de décisions en matière d'investissement ou de financement, montage de dossiers de demande de financement, passation de contrats publics, appui au choix des prestataires.

Dans tous les cas, il nous paraît indispensable que **l'ingénierie publique n'intervienne pas sur la mise en œuvre des projets (MOE) qui relève du domaine concurrentiel**. Il importe en effet que l'ingénierie privée puisse exercer librement ses activités, sans que le droit de la concurrence ne soit entravé.

L'excellence à la portée des collectivités

Les entreprises d'ingénierie françaises interviennent dans le monde entier sur des projets de toutes tailles et de toutes dimensions. Elles attirent des ingénieurs aux profils variés qui capitalisent dans les projets nationaux sur leurs réalisations internationales.

Cette capacité, à s'inspirer des solutions les plus innovantes et les plus performantes dans le monde confère aux entreprises d'ingénierie une capacité d'adaptation et d'innovation sans égale dans l'ingénierie publique, laquelle profite naturellement aux collectivités qui peuvent ainsi toutes avoir accès à l'innovation. C'est la garantie, pour les collectivités et plus globalement les maitres d'ouvrage, de pouvoir bénéficier des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) du moment.

Enfin, les entreprises d'ingénierie privée mobilisent du personnel formé capable de maitriser ces MTD. A titre d'illustration et pour souligner ces éléments, l'investissement des entreprises



privées d'ingénierie en matière de formation continue de leurs collaborateurs est 3 à 4 fois supérieur à leurs obligations légales.

Une filière en danger

L'immixtion de l'ingénierie publique, la baisse des investissements, et demain le renforcement de l'ingénierie publique à travers l'ANCT, tout converge vers une fragilisation durable des entreprises privées d'ingénierie.

La situation est telle que la filière dans son ensemble ne peut pas absorber, sans conséquences sur l'emploi et les structures, de nouveaux reculs. Le risque est de voir disparaître progressivement des acteurs de proximité, de porter atteinte durablement à un outil économique que l'ingénierie publique ne pourra pas totalement remplacer.

Notre proposition

Pour permettre à ces deux modes d'ingénierie de coexister, il nous paraît important de conduire une concertation pour organiser la complémentarité entre les acteurs publics et privés.

Nous proposons que l'ingénierie privée puisse siéger au sein de l'ANCT, si elle est créée et que d'une manière générale, elle puisse participer aux instances de gouvernance de l'ingénierie publique.

En outre, l'ANCT devrait se porter garante de la cohérence nationale de l'ingénierie territoriale : d'une part, en évaluant les besoins en ingénierie sur les territoires, d'autre part, en s'assurant de la bonne mise en concurrence des projets auprès des acteurs locaux et nationaux.